



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

**Arrêté préfectoral approuvant les nouveaux statuts du syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne (SMEAG) en vue de sa transformation en établissement public territorial de bassin (EPTB) Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens**

2025 MAI 25

Le préfet de la région Occitanie,  
préfet de la Haute-Garonne  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes ;

Vu les articles L. 211-7, L. 213-12, L. 566-10 et R. 213-49 du code de l'environnement ;

Vu le décret n° 2015-1038 du 20 août 2015 relatif aux établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et aux établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 28 novembre 1983 modifié portant création du syndicat mixte d'études et de programmation pour l'aménagement de la Garonne ;

Vu la délibération n° D25-01-546 du comité syndical, réuni le 31 janvier 2025, approuvant à l'unanimité les nouveaux statuts du syndicat ainsi que son changement de dénomination en "établissement public Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens" ;

Vu les délibérations des assemblées délibérantes du département de Lot-et-Garonne du 21 mars 2025, du département du Gers du 28 mars 2025, du département de la Haute-Garonne du 10 avril 2025, du département de la Gironde du 28 avril 2025 et de la région Nouvelle Aquitaine du 19 mai 2025, approuvant les nouveaux statuts ;

Considérant que les conditions de majorité sont réunies conformément à l'article 14 des statuts actuels du SMEAG, le projet de modification statutaire devant avoir été adopté à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés du comité syndical du SMEAG, puis approuvé par l'autorité compétente ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne ;

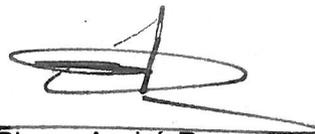
Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup> :** Le changement de dénomination du SMEAG en établissement public territorial de bassin (EPTB) Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens est approuvé.

**Art. 2 :** Les statuts modifiés du syndicat précité sont approuvés tels qu'ils sont annexés au présent arrêté.

**Art. 3 :** Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne et le président de l'EPTB Garonne, Gascogne et affluents pyrénéens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans chacun des établissements publics membres et dont un extrait sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le **23 JUIN 2025**



Pierre-André Durand